

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- tous les arrêtés du Recueil des Actes de l'Exécutif RAE-CD74-2026-16 du 20/05/2026 ont été publiés ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Le Recueil est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée.*
- **Tous les arrêtés(*) de ce recueil ont été télétransmis au représentant de l'Etat dans le département aux dates figurant respectivement sur l'accusé de réception.**

() A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 20-05-2026 : RAE-CD74-2026-16 – Actes de l'Exécutif
- 06-05-2026 : RAE-CD74-2026-15 – Actes de l'Exécutif
- 30-04-2026 : RCP-CD74-2026-14 – Délibération de la Commission Permanente du 27 avril 2026
- 29-04-2026 : Arrêté n° AR-2026-01121
- 22-04-2026 : RAE-CD74-2026-13 – Actes de l'Exécutif
- 20-04-2026 : RCP-CD74-2026-12 – Délibérations de la Commission Permanente du 13 avril 2026
- 08-04-2026 : RAE-CD74-2026-11 – Actes de l'Exécutif
- 31-03-2026 : Arrêtés n° AR-2026-00841, n° AR-2026-00842, n° AR-2026-00862, et arrêté de Mme la Préfète de la Haute-Savoie n° PREF/DRCL/BAFU/2026-0053
- 25-03-2026 : RAE-CD74-2026-10 – Actes de l'Exécutif

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 20 mai 2026,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,